



COMMUNIQUÉ

Prime exceptionnelle pour la fonction publique ?

En dépit de la montée au créneau des syndicats du secteur public, la ministre du Travail Muriel Pénicaud a confirmé, mercredi 19 décembre, l'intention de l'exécutif de ne pas faire bénéficier les agents publics de la prime dite de fin d'année.

Le gouvernement campe sur ses positions. Malgré les nombreux appels des organisations syndicales du secteur public, la ministre du Travail, Muriel Pénicaud, a confirmé, à l'Assemblée nationale mercredi 19 décembre, l'exclusion de la fonction publique du périmètre de la prime dite exceptionnelle. La ministre était auditionnée par la commission des affaires sociales, aux côtés de la ministre des Solidarités et de la Santé Agnès Buzyn, sur le projet de loi portant mesures "d'urgences économiques et sociales".

Présenté en Conseil des ministres ce même 19 décembre, ce projet de loi contient les mesures annoncées par le président de la République en réponse à la crise des "gilets jaunes", et donc la possibilité, uniquement pour les employeurs privés de verser une prime de fin d'année à leurs salariés.

"Pas de sens"

Pour justifier la non-transposition de cette mesure au secteur public, la ministre du Travail a mis en avant les mesures de revalorisation des rémunérations des agents publics prévues par le protocole sur les parcours professionnels, les carrières et les rémunérations (PPCR). Un protocole dont les mesures d'application gelées en 2018 seront réactivées en 2019.

"Cette dynamique fait que l'on ne peut pas copier-coller un bout alors que tout le système est différent (entre le secteur privé et public) par ailleurs [...]. Ça n'aurait pas de sens", a-t-elle indiqué.

Un argument que le secrétaire d'État auprès du ministre de l'Action et des Comptes publics, Olivier Dussopt, a aussi développé lundi 17 décembre dans une interview au JDD. Il y mettait aussi en avant le coût d'une telle transposition pour les finances publiques.

Syndicats remontés

L'exécutif semble donc rester sourd aux nombreuses revendications des représentants du personnel de la fonction publique. Ces derniers jours, et même ces dernières heures, ceux-ci n'ont cessé de réclamer que les fonctionnaires et agents publics soient aussi concernés par la prime exceptionnelle exemptée de cotisations et d'impôts.

"Cette prime exceptionnelle, défiscalisée et désocialisée, qu'on m'explique pourquoi un fonctionnaire payé à 1 200 ou 1 300 euros n'aurait pas le droit d'en bénéficier", a ainsi indiqué une organisation syndicale.

"L'État ne peut pas, en tant qu'employeur, ne pas faire les choses qu'il préconise pour les entreprises du privé, (...) ce n'est pas possible", a-t-il insisté, en réclamant "une augmentation du pouvoir d'achat des fonctionnaires, notamment des catégories B et C".

Réunion d'information

Cinq organisations de la fonction publique ont par ailleurs adressé au ministre de l'Action et des Comptes publics Gérard Darmanin et au secrétaire d'État Olivier Dussopt un courrier soulignant *"l'urgence sociale" à "revaloriser les salaires de tous les agents"*.

Ils prennent aussi *"acte"* d'un rendez-vous fixé vendredi 21 décembre à Bercy. Les organisations de fonctionnaires seront en effet reçues à 9H30 dans le cadre d'une *"réunion d'information"* relative à la mise en œuvre des mesures annoncées le 10 décembre par Emmanuel Macron, en réponse à la crise des *"gilets jaunes"*. Une réunion où le secrétaire d'État Olivier Dussopt aura comme tâche d'assurer le service après-vente desdites mesures, et surtout de tenter d'apaiser les organisations syndicales.



FO Fonction Publique alerte depuis des mois le MACP sur les difficultés rencontrées par les fonctionnaires et agents publics en matière de pouvoir d'achat et de conditions de travail.

Depuis 2010, la valeur du point d'indice a été gelée sur 7 ans et les rémunérations accessoires, ainsi que les taux de promotion, sont en diminution. Dans le même temps, au prétexte d'un alignement public/privé, nos retenues pour pension ont augmenté régulièrement, aggravant la perte de pouvoir d'achat. Les mêmes conséquences sont à prévoir en raison de la hausse de la CSG que nous condamnons et qui ne sera plus entièrement compensée à partir de 2020.

Les conditions de travail se sont détériorées, le gouvernement poursuivant les suppressions de postes qui, mécaniquement, dégradent l'activité et le service rendu à l'utilisateur.

Le mouvement des gilets jaunes semble faire découvrir au gouvernement le malaise social que traverse notre pays. Cela démontre à quel point le gouvernement n'a pas entendu les organisations syndicales depuis des années et à quel point dédaigner la démocratie sociale peut avoir de graves conséquences. Le gouvernement considère avoir répondu au mouvement des gilets jaunes par des mesures dites de pouvoir d'achat pour les salariés du secteur privé. En revanche, aucune annonce pour les fonctionnaires, grands oubliés de l'État-employeur qui devrait pourtant être exemplaire et moteur sur ce point.

Le projet de loi de finances 2019 poursuit sa politique aveugle et dogmatique du gel de la valeur du point d'indice et maintient le jour de carence en cas d'arrêt-maladie. Les carrières sont au point mort, le protocole PPCR n'étant qu'un autofinancement des agents par l'allongement des durées de carrière, la suppression des réductions de temps de service et l'intégration primes/points.

La mystification de l'augmentation du SMIC par la prime d'activité ne permettra pas de rediscuter du bas de la grille de la catégorie C et, plus largement, de l'ensemble des grilles.

FO Fonction Publique réitère sa demande d'une nouvelle négociation sur les carrières.

Enfin, le dossier « Refonder le contrat social avec les agents publics » et ses chantiers serait déjà traduit dans un futur projet de loi, comme la presse s'en fait écho. Les enjeux sur le Statut général des fonctionnaires et la rémunération sont essentiels et pour autant, nos organisations syndicales n'ont pas connaissance de ce texte.

Cela démontre que le gouvernement n'a toujours pas appris de ses erreurs.

FO Fonction Publique fait donc sienne la résolution de la Commission exécutive de la Confédération FORCE OUVRIERE en date du 13 décembre et mettra tout en œuvre pour faire aboutir ses revendications.

Paris, le 20 décembre 2018

SNPTP